



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le 22/11/2022

Service des Territoires, de l'Aménagement
et de la Transition Écologique

Affaire suivie par : Catherine LANGLET

Tél. : 01 30 84 30 56

Mél. : catherine.langlet@yvelines.gouv.fr

Réf : votre courrier 2022-04

Le directeur départemental des
territoires

à

Monsieur le Président de la CART
22 rue Gustave Eiffel
78511 RAMBOUILLET

Objet : Avis Etat relatif au Plan Local Mobilité de la CART

Le 01/09/2022, vous m'avez adressé le projet de Plan Local de Mobilité de votre territoire, afin de recueillir l'avis de l'État. Je vous remercie pour ce document très riche et très détaillé, et qui appelle deux remarques principales de ma part :

Concernant le thème de la mobilité douce, l'enjeu est de proposer aux cyclistes de vraies continuités cyclables entre 2 points d'intérêt. Sur l'exemple de Gazeran, il serait intéressant de mener un travail conjoint avec le conseil départemental pour assurer une continuité cyclable avec un cheminement de point à point. Pour Ablis, une liaison cyclable entre le centre-ville et ses zones industrielles serait très utile, afin de faciliter la mobilité douce pour les salariés du secteur. Une concertation avec les intercommunalités voisines serait également utile, notamment pour assurer une cohérence entre les plans vélos de la CCHVC (notamment la liaison vers la gare de St Rémy) et la CART.

Concernant le covoiturage, une promotion des applications existantes de covoiturage pourrait être faite en lien avec les PDIE. Il serait utile pour la CART de travailler avec l'une des 3 applications conventionnées par IdF Mobilité (Klaxit, ou Karos, ou Blablacar) afin de déterminer la meilleure offre possible à proposer aux habitants et actifs du territoire.

Le covoiturage permet de réduire le nombre de voitures nécessaires pour les déplacements domicile-travail. Pour les Yvelinois bénéficiant du pass navigo, le trajet (en tant que passager) est pris en charge actuellement à 100% par la Région. Et le conducteur, lui, reçoit entre 2 et 3 € par trajet.

Aussi, il est important de communiquer sur cette opportunité auprès des actifs de la CART, dont les trajets domicile-travail sont fortement dépendants de l'automobile.

Cette promotion pourrait être ajoutée dans le plan d'actions du PLM de la CART. Des réflexions sont en cours entre la DDT78 et le Conseil départemental. Je vous invite à prendre contact avec mes équipes afin de discuter de ce sujet de manière plus détaillée.

Très cordialement

Le directeur départemental des territoires

Copie : Mme Ghilbert, sous-préfète de Rambouillet

Sylvain REVERCHON